



## Droit au séjour en France

Par **Kenza2016**, le **20/09/2016** à **20:27**

Bonjour

Je suis de nationalité marocaine en possession d'une carte de séjour espagnole. Je suis en France depuis le mois de Mai. J'ai un enfant de 4 ans qui est scolarisé et je viens d'accoucher un deuxième enfant. Je veux savoir si cela me permet d'avoir une carte de séjour française. Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **20/09/2016** à **20:46**

bonjour,

dans votre situation, le fait d'avoir un enfant né en France et un autre scolarisé ne vous permet pas d'obtenir automatiquement un titre de séjour.

dans votre cas, vous devez faire une demande d'admission exceptionnelle au séjour comme parent d'enfant scolarisé.

comme c'est indiqué c'est exceptionnel et non automatique.

vous devez vous adresser à votre préfecture ou à une association d'aide aux étrangers.

salutations

Par **Kenza2016**, le **20/09/2016** à **20:57**

Merci